



VU

Nos réf. : Etudes/eg.gpd.ndc.fm.sa/26.25  
Dossier suivi par :  
Fabrice Machelart  
☎ 04 66 87 99 16  
[urbanisme@gard.cci.fr](mailto:urbanisme@gard.cci.fr)

Monsieur Gérard Dautreppe  
Maire  
Mairie  
30700 Arpaillargues-et-Aureilhac

Nîmes, le 20 juillet 2026

Objet :  
Modification n°1 du PLU d'Arpaillargues-et-Aureilhac

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre correspondance du 2 juillet 2026 concernant la modification n°1 du PLU d'Arpaillargues-et-Aureilhac. Nous vous remercions de nous avoir transmis le dossier.

Nous notons que la procédure porte sur l'ouverture à l'urbanisation du secteur du Mas de Rey, permettant la réalisation de 35 à 40 logements, le reclassement d'une partie de la zone Ns en zone urbaine et des modifications du règlement écrit.

Le principal objectif est ainsi de favoriser l'accueil de nouveaux ménages, ce qui permettra de soutenir les activités économiques locales et de maintenir les services publics.

A ce titre, les évolutions envisagées dans le cadre de cette démarche sont de nature à renforcer l'attractivité de la commune.

**Aussi, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard est favorable au projet de modification n°1 du PLU de la commune d'Arpaillargues-et-Aureilhac.**

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Éric Giraudier  
Président